



PROCES-VERBAL DE LA COMMUNE DE LANDEAN

République Française

Département d'Ille et Vilaine

Arrondissement de Fougères-Vitré

Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20h00
15	14

Date de la convocation
27 mars 2026
Nombre de pouvoirs
1

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril 2026, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Étaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, Mme Nathalie RABALLAND, M. Adrien SIMON.

Était absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

M. Aurélien GRANGÉ (pouvoir à M. Patrice MARIE)

Était absent excusé à 20h00 :

M. Stéphane PAUTONNIER

Mme LACONCHE Véronique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé, à l'unanimité des présents, par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1)	Travaux de reconstruction de la salle de sports du Complexe des Essarts - Attribution des marchés de travaux
2)	Travaux de rénovation des vestiaires et des salles polyvalentes du Complexe des Essarts - Attribution des marchés de travaux

1) Travaux de reconstruction de la salle de sports du Complexe des Essarts - Attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 15 septembre 2025, l'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le mandataire TRICOT ARCHITECTURE, a été validé, et que la phase PRO (études de projet) et DCE (Dossier de Consultation d'Entreprise) ont pu être engagées dans la continuité.

Dans ce cadre, une consultation des entreprises de travaux a été lancée via la plateforme Mégalis Bretagne le 09 janvier 2026, portant sur 12 lots. Les offres ont été réceptionnées avant la date limite fixée au 09 février 2026 à 12h00, puis analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres (RAO) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et soumet à son approbation les propositions d'attribution suivantes :

Lots	Objet du lot	Entreprises retenues	Montants
1	Déconstruction / Démolition	TNS	28 160,28 € HT
2	Terrassement / Maçonnerie/ Réseaux	HEUDE BATIMENT	182 900,13 € HT
3	Charpente métallique et bois	ENTREPRISE MARTIN	140 710,62 € HT
4	Couverture / Bardage bac acier et Zinc	ENTREPRISE MARTIN	271 701,26 € HT
5	Serrurerie	ACM	30 570,72 € HT
6	Menuiseries intérieures	AMR	55 559,37 € HT
7	Électricité/ CFO/ CFA	VELEC	33 639,02 € HT
8	Panneaux photovoltaïques	Hors marché	Hors marché
9	Ventilation	KALEO	6 941,00 € HT
10	Peinture	Entreprise PINTO ET FILS	2 013,76 € HT
11	Revêtement de sol sportif	SPORTINGSOLS	63 169,50 € HT
12	Matériels sportifs	MARTY	43 914,74 € HT

Il est précisé que le lot n°8 est déclaré sans suite, la commune ayant décidé de recourir à un prestataire extérieur pour la réalisation des prestations correspondantes. En conséquence, ce lot est exclu du présent marché et ne fait l'objet d'aucune attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- **APPROUVE** les résultats de l'analyse des offres tels que présentés ;
- **DÉCIDE** de déclarer sans suite le lot n°8 ;
- **DÉCIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises désignées dans le tableau ci-dessus, à l'exception du lot n°8 déclaré sans suite ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés, notamment les actes d'engagement correspondants.

2) Travaux de rénovation des vestiaires et des salles polyvalentes du Complexe des Essarts - Attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 décembre 2025, l'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le mandataire TRICOT ARCHITECTURE, a été validé, et que la phase PRO (études de projet) et DCE (Dossier de Consultation d'Entreprise) ont pu être engagées dans la continuité.

Dans ce cadre, une consultation des entreprises de travaux a été lancée via la plateforme Mégalis Bretagne le 09 janvier 2026, portant sur 11 lots. Les offres ont été réceptionnées avant la date limite fixée au 09 février 2026 à 12h00, puis analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres (RAO) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et soumet à son approbation les propositions d'attribution suivantes :

Lots	Objet du lot	Entreprises retenues	Montants
1	Déconstruction / Démolition	TNS	39 586,17 € HT
2	Terrassement / Maçonnerie/ Réseaux	HEUDE BATIMENT	76 184,47 € HT
3	Charpente métallique et bois	ENTREPRISE MARTIN	71 896,31 € HT

4	Couverture / Bardage bac acier et Zinc	ENTREPRISE MARTIN	140 463,10 € HT
5	Menuiseries extérieures Alu / Fermetures	SAS RETE	56 384,64 € HT
6	Menuiseries intérieures	HEUDE BATIMENT	33 793,57 € HT
7	Plaques de plâtre / Isolation / Plafonds suspendus	SARL BREL LOUIS	68 403,62 € HT
8	Électricité/ CFO/ CFA	VELEC	75 221,06 € HT
9	Chauffage / Ventilation / Plomberie Variante n°2 – ventilation double flux	KALEO PLOMBERIE	155 889,50 € HT 5 669.80 € HT
10	Carrelage / Faïence	SARL CLAUDE LAINE	24 794,40 € HT
11	Peinture / Papiers peints	Entreprise PINTO ET FILS	49 430,67 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- **APPROUVE** les résultats de l'analyse des offres tels que présentés ;
- **DÉCIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises désignées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés, notamment les actes d'engagement correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Questions diverses

Véronique LACONCHE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Franck ESNAULT



